La situation

Nous lisons dans le *Moniteur universel* :

S'il faut en croire certains journaux, les ministres, profondément désunis, à la suite d'un grave débat qui aurait eu lieu au conseil de samedi, se seraient en quelque sorte réconciliés hier, et il aurait suffi pour cela de la déclaration de l'un d'eux, acceptée par les autres, disant en substance que la question de la réorganisation de la préfecture de police est indépendante de celle du retour à Paris. Les ministres, prévoyant le cas où des garanties leur seraient demandées préalablement au vote du retour à Paris, par le centre gauche du Sénat, auraient, en outre, décidé de répondre que leur composition actuelle et leur passé constituaient des garanties suffisantes. Ces propos auraient été échangés non pas pendant le conseil, mais avant, et dans un entretien intime auquel aurait pris part le Président de la République.

N'en déplaise aux rédacteurs de ces nouvelles, ils ont exagéré ce qu'on appelait déjà hier au soir « la reconciliation des ministres », comme ils ont exagéré samedi l'éclat du dissentiment. Les choses n'ont ni la portée ni la signification qu'on leur attribue et il suffit, pour s'en convaincre, de voir combien diffèrent entre elles les versions qui circulent à ce sujet. On nous permettra, pour notre part, de rappeler ce que nous avons dit samedi, ce que nous persistons à donner aujourd'hui, renseignements pris, comme la seule expression de la vérité. Les ministres ayant constaté de nouveau samedi l'impossibilité de se mettre d'accord sur la question de la préfecture de police, ont décidé de l'ajourner jusqu'à nouvel ordre, en constatant, d'une part, que le vote prochain du budget de la police municipale enlevait tout intérêt à la question, se réservant, d'autre part, de la reprendre pour l'examiner à nouveau si quelqu'un du Sénat la soulève.

Ils ont pris cette décision avec la pensée que la question du retour à Paris ne se posera pas actuellement d'une manière comminatoire et qu'ils auront, comme on dit, le temps de voir venir. L'entretien d'hier n'a servi qu'à confirmer cette décision, et il n'y aurait pas eu lieu d'en parler, s'il n'était pas devenu nécessaire d'aider les journaux républicains, qui avaient raconté des dissentiments bruyants et éclatants, à se tirer d'affaire. Mais, nous le répétons, on a exagéré ce qui s'est passé samedi. Au fond, les choses restent en l'état, et il n'y a d'aplani que le différend qui s'est élevé dans le cabinet, et si l'un des membres du centre gauche sénatorial vient, à propos du retour à Paris, rappeler au cabinet qu'il a promis des garanties par l'organe de M. Leon Say, la question de la préfecture de police s'imposera de nouveau. On ne pourra pas faire que M. Lepère ne s'oppose à ce qu'elle soit abordée à présent ni plus tard, que MM. de Freycinet et Ferry ne la jugent actuellement inopportune, tandis que MM. Waddington, Léon Say et Le Royer sont d'avis qu'elle doit être résolue immédiatement. C'est alors que les dissentiments éclateront et deviendront périlleux, car les ministres ne pourront plus les retenir entre eux, se trouvant en présence des Chambres.

Telle est la situation; elle reste entière; la journée d'hier n'a rien résolu et ne pouvait rien résoudre. Nous disions samedi : « Contrairement à ce que prétendent nos confrères, la journée d'aujourd'hui, loin d'aggraver la situation, l'aurait améliorée si elle pouvait l'être. » C'est ce qui reste plus que jamais aujourd'hui la vérité, à la condition, toutefois, qu'on n'en exagère pas le caractère et les conséquences.

Nous racontons des faits sans y mettre nulle intention malicieuse ou malveillante. Nous ne souhaitons pas la chute du cabinet et nous ne songeons pas sans angoisses, aux embarras qui éclateraient le jour où il faudrait le remplacer. Mais nous ne pouvons laisser dire aujourd'hui que les choses sont arrangées de manière à faire durer longtemps le ministère. Ce n'est pas avant dix jours que l'on pourra se former une conviction à cet égard, et nous avons lieu de craindre que la semaine ne soit fertile en incidents.

LES OUVRIERS ET LE LIBRE ÉCHANGE

Quelles sont les *véritables* industries d'exportation ? Ce sont :

1° Les industries qui n'ont pas de similaires à l'étranger ;

2° Les modes, les nouveautés, l'article dit de Paris, les industries de luxe, en un mot, toutes les industries qui se distinguent par le côté artistique, le goût, le dessin et pour lesquelles le prix a peu d'influence. Pour ces diverses catégories d'industries, peu importe le libre échange ou la protection, on aura toujours besoin de leurs produits et on les leur demandera toujours.

Quant aux autres industries, et c'est la majorité, elles ne pourront jamais exporter d'une manière durable. Si quelques-unes se trouvent dans des conditions avantageuses, le libre échange pourra, pour un moment, leur procurer une prospérité exceptionnelle, mais un beau jour, les pays voisins voudront développer chez eux ces industries, ils établiront des droits de douane et cette prospérité extraordinaire se changera en ruine ; les ouvriers seront alors d'autant plus malheureux qu'ils auront été un instant dans l'aisance. L'exemple de l'Angleterre le prouve à l'évidence.

En conséquence, *plus de traités de commerce* ! Faisons des tarifs sous forme de lois, et ne nous lions pas les mains par des traités.

On parle beaucoup de liberté, conservons la plus précieuse de toutes, celle d'être maîtres chez nous et de faire ce que bon nous semble sans aller demander la permission d'un voisin.

Sans les traités de commerce, l'illustre M. Thiers eût fait payer une grande partie de nos dettes par les étrangers en taxant leurs produits; les Anglais s'y sont opposés, et on a dû mettre des impôts écrasants sur l'industrie et les objets de consommation, c'est-à-dire en définitive sur les travailleurs.

En ce moment, si nous n'étions encore liés par ces funestes traités, le travail reprendrait comme par enchantement, car si le travail nous manque, c'est que les produits étrangers inondent notre pays.

Faisons donc tout ce qui est en notre pouvoir pour que le gouvernement les abolisse à jamais.

Les Anglais se voient repoussés de tous les marchés étrangers ; seul notre gouvernement semble jusqu'ici leur être favorable. Aussi, tous leurs efforts se concentrent sur nous, ils veulent, à tous prix, conserver le magnifique marché français, se sentant perdus s'il leur échappe. De notre côté, la ruine est certaine si nous acceptons la concurrence avec eux, car elle pèsera de tout son poids *sur nous seuls*.

D'ailleurs, l'acharnement qu'ils déploient, eux et leurs agents en France, pour obtenir un traité de commerce, nous indique clairement ce que nous devons faire dans le sens contraire.

C'est donc le moment d'agir avec vigueur et promptitude ; on refuse d'ajouter foi aux plaintes des industriels, on écoutera peut-être les ouvriers.

Et, par ouvriers, j'entends *tous les ouvriers* : ceux de l'industrie comme ceux de l'agriculture. Tous ont besoin que leur travail soit protégé : leurs intérêts sont donc absolument les mêmes, bien qu'à première vue, ils puissent paraître différents. Car l'ouvrier industriel doit désirer avoir au plus bas prix le pain et la viande qui lui sont fournis par l'agriculteur ; par contre, celui-ci doit aussi vouloir acheter ses vêtements dans les meilleures conditions.

Cela est tout naturel et parfaitement applicable, quand il s'agit d'objets de fabrication indigène, mais il n'en est plus de même si on veut tirer ces mêmes objets de l'étranger.

Supposons, en effet, deux ouvriers, l'un agriculteur, l'autre industriel. Le premier produit du blé et de la viande, le second des vêtements, mais tous deux à des prix plus élevés que l'étranger, bien que cette différence ne soit pas et ne puisse être bien grande.

Si les prix de vente étaient les mêmes, ils se vendraient réciproquement leurs produits : mais ceux de l'étranger étant à meilleur marché, ils préfèrent tous deux acheter à l'étranger. Evidemment, ils font une économie sur ces achats, mais, d'un autre côté, leurs articles leur restent sur les bras et ils perdent ainsi le bénéfice, le salaire que leur aurait procurés la vente de ces articles et de plus leur travail se trouve suspendu ou considérablement diminué.

Avec de pareilles économies ils ne tarderaient pas à être tous deux sur la paille.

C'est, du reste, ce que l'on voit depuis quelque temps : on est inondé de produits étrangers, le travail manque et les ouvriers sont dans la gêne.

Donc, tous les ouvriers, quels qu'ils soient, ont absolument le même intérêt : la protection du travail, agricole et manufacturier, de façon que *tous* consomment les produits fabriqués dans le pays de préférence aux autres, quand même on devrait les acheter à un prix un peu plus élevé.

Il serait d'ailleurs impossible et injuste de demander la protection pour son travail et le libre échange pour celui des autres.

Cependant, diront encore les ouvriers de l'industrie, nous sommes déjà dans la misère, que sera-ce donc si le prix du pain vient à augmenter?

Je répondrai: vous êtes dans la misère parce que le travail manque et parce que vos salaires sont réduits par la funeste production à bon marché *du libre échange*.

Que le libre échange et les traités disparaissent et la misère disparaîtra avec eux, car le travail reprendra et le travail recherché vous procurera des salaires élevés qui vous permettront de faire face à tout.

Je vous dirai encore: les ouvriers de l'agriculture sont les plus nombreux, ils forment près des 3/4 de la population de la France, c'est-à-dire une masse électorale tout à fait prépondérante et si leurs justes demandes étaient en contradiction avec les vôtres, il serait à craindre qu'elles fussent mieux écoutées, à moins que profitant du désaccord des travailleurs on n'accorde rien à personne.

J'ajouterai enfin que si l'agriculture prospère, elle sera le meilleur client de l'industrie à qui elle fournira alors un travail abondant, et il en sera de même pour l'industrie vis-à-vis de l'agriculture.

En résumé, je crois avoir prouvé ;

1° Que le libre échange est fatal aux ouvriers;

2° Que *tous les ouvriers*, de l'agriculture et de l'industrie, ont les mêmes intérêts.

Qu'ils marchent donc tous ensemble et fermement unis à l'assaut du libre échange et des traités de commerce, qu'ils multiplient les démarches auprès des autorités, les pétitions aux députés, aux sénateurs, au gouvernement, bien décidés à faire triompher le programme suivant qui seul pourra les sauver de la misère :

1° Abolition des traités de commerce;

2° Etablissement de droits suffisamment protecteurs du travail national agricole et manufacturier;

3° Application des taxes douanières au dégrèvement des impôts de consommation.

UN AMI DE L'OUVRIER.

LE MONUMENT DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE

Hier, à une heure, a eu lieu, à l'Institution nationale des sourds-muets, l'inauguration solennelle de la statue de l'abbé de l'Epée, sous la présidence de M Lepère, ministre de l'intérieur, accompagné de M. Martin-Feuillée, sous-secrétaire d'Etat.

A l'arrivée de M. le ministre, la musique de la garde républicaine a joué la *Marseillaise*.

Deux discours ont été prononcés, au nom de l'Institution, par M. Ducrey, conseiller à la cour des comptes, et M. Etcherry, directeur, qui a fait l'historique de l'établissement.

Trois élèves ont présenté alors à M. Lepère, au nom des pensionnaires, les souhaits de bienvenue. Deux exemplaires ont été remis à M. Lepère, l'un imprimé l'autre manuscrit.

Voici le texte de ces souhaits, qui ont été présentés à l'aide de signes par l'élève Raoul Cagny :

« A M. Charles Lepère, ministre de l'intérieur et des cultes,

» Monsieur le ministre,

» Vos travaux sont innombrables, et néanmoins, vous pensez aux sourds-muets. Vous venez leur témoigner, vous-même, votre intérêt.

Les sourds-muets se souviendront toujours de votre bonté.

» Par mes signes, ils vous offrent leur respect, et vous disent, monsieur le ministre, que votre nom ne sera jamais oublié dans la maison de l'abbé de l'Epée. »

M. Lepère a serré affectueusement les mains des trois pensionnaires. Puis, il a prononcé une allocution chaleureuse dans laquelle il a fait l'éloge de l'abbé de l'Epée pour les services rendus par ce philanthrope à l'humanité.

La visite du ministre a été terminée par l'inauguration du monument, qui se trouve dans la cour d'honneur, où étaient réunis tous les élèves.

Le monument, dû à M. Monge, architecte, porte l'inscription suivante :

A l'abbé de l'Epée
Né à Versailles, le 24 novembre 1712,
Décédé à Paris, le 23 décembre 1789

Aux applaudissements de l'assemblée, M. le ministre de l'intérieur a remis à M. Félix Martin, sourd-muet, auteur du buste de l'abbé de l'Epée, les insignes de chevalier de la Légion-d'Honneur.

Une Ville aux enchères

Les huissiers ont fait saisie et vont procéder à la vente aux enchères publiques de la ville d'Altoona, en Pensylvanie.

C'est le *Herald* qui annonce l'événement, en révélant que plusieurs cités du même Etat sont dans le même cas. C'est pour opérer le paiement forcé des taxes qu'on vendra la ville d'Altoona entre un lot de vieux parapluies et une robe de soie rapiécée.

Le fait inspire au *Herald* les réflexions suivantes :

« Un tel événement suppose dans la direction des affaires municipales de cette ville deux abus qu'on ne tolérerait en aucun pays civilisé : le premier, c'est qu'une ville de vingt mille habitants, parmi lesquels tant d'hommes d'affaires éminents, ne soit pas pourvue d'un fonds de prévoyance; le second, c'est l'incurie et l'indifférence des citoyens pour ce qui regarde le paiement des impôts.

» Un homme est d'ordinaire assez honnête pour payer son boucher, son boulanger et son tailleur, pour acquitter les notes de son médecin ou de son avocat; il ira peut-être même quelquefois — rarement — jusqu'à rendre les parapluies ou les livres qu'il emprunte; mais pour ce qui est des impôts, il n'est pas rare de le voir résister aux mesures légales les plus rigoureuses. Altoona a bien sûr un paquet de bulletins d'impôts non acquittés dont le chiffre total représente une demi-douzaine de fois celui de la somme pour le recouvrement de laquelle la ville elle-même est en danger. Qu'un pareil état de choses soit possible, voilà qui n'est à l'honneur ni des autorités, ni des citoyens. »

LES DÉSERTEURS BELGES

Nous lisons dans le *Journal d'Anvers* :

« On se souvient des discours prononcés dernièrement à la Chambre en faveur des déserteurs belges, par MM. Bockstoel, Tack, Goblet et Thonissen. Dans les articles que nous avons publiés à ce sujet, nous avons démontré la nécessité de conclure un traité d'extradition avec nos voisins et principalement avec la France où résident la plupart de nos déserteurs.

« S'il faut en croire une lettre que nous écrit de Paris un personnage politique suffisament en position pour voir, le gouvernement serait peu disposé à signer un traité d'extradition. Mais, d'autre part, un député de la gauche demanderait sous peu l'amnistie des déserteurs et réfractaires. »

LETTRE DE PARIS

(*Correspondance particulière*)

Paris, 14 mai

C'est demain que la vie parlementaire reprend réellement par la rentrée de la Chambre, qui tend de plus en plus à devenir omnipotente et à annihiler le Sénat. Personne ne se trompe plus sur l'importance de cette reprise de session et sur la gravité des évènements qui doivent se succéder avant les vacances d'automne. C'est dans ce laps de temps que sera vidée la querelle, plus ou moins apparente encore, entre les modérés et les extrêmes de la République. Suivant toutes les prévisions, cette session verra disparaître le centre gauche, son rôle gouvernemental et celui du groupe parlementaire dit « des constitutionnels », jadis les alliés, aujourd'hui les suivants des centre-gauchers. Tous les républicains modérés, doués d'un peu de flair et d'ambition, vont passer à gauche; les autres iront rejoindre « dans les ténèbres extérieures » les septennalistes déconfits. — Et ce sera logique; peut-être même sera-ce justice.

Ces évènements — qui sont dans l'air — que chacun sent inévitables — donnent une importance trop réelle à la rentrée de demain. M. Gambetta, malgré ses airs enjoués, ne doit pas être de ceux qui abordent « le cœur léger » cette nouvelle campagne parlementaire.

Il n'est pas commode de reprendre la direction des travaux de la Chambre, à plus forte raison, la direction occulte des affaires du pays, au lendemain de la déclaration de guerre formulée par M. Clémenceau, agissant comme *fécial* de l'extrême République. Certains ont pensé que, dans ce qu'ils appellent « la comédie du cirque Fernando, » l'homme de Belleville était le compère de l'homme de Montmartre; c'est possible, parce qu'aujourd'hui tout est possible, — mais je ne le crois pas et par conséquent, je tiens M. Gambetta pour un des plus menacés par le nouvel assaillant.

Autre spéculation aussi hasardée à mon avis: On a remis sur l'eau l'idée d'un ministère Gambetta, en cas de dislocation du cabinet actuel, et l'on a même ajouté que l'ex-tribun étayait tant qu'il pouvait la combinaison Waddington, pour n'avoir pas à prendre immédiatement le pouvoir. Je vous répète que je ne croirai jamais à un cabinet Gambetta sous la présidence de M. Grévy. Jamais le tempérament de l'ex-dictateur ne se plierait à gouverner sous l'autorité d'un chef d'État qui entend être uniquement l'exécuteur des volontés du parlement. Lorsque vous verrez de despote de Tours et de Bordeaux rentrer au gouvernement, vous pourrez vous dire que les jours dont parle Salluste sont proches, et vous vous souviendrez que l'histoire — même celle du 18 fructidor — se répète quelquefois.

J'ai, du reste, à constater que les idées les plus exagerées, telles que les professe scientifiquement M. Clémenceau, en attendant que d'autres les appliquent, gagnent chaque jour du terrain. A Paris, la population des faubourgs recommence à ne plus jurer que par Blanqui, et vous avez vu qu'à Lyon, le patronnage du prisonnier de Clairvaux a suffi à M. Bonnet-Duverdier, naguère si compromis, pour obtenir un bill d'indemnité de ses électeurs. Je note au passage que le discours de M. Bonnet-Duverdier ne le cède en rien, comme violences et comme menaces, à celui de M. Clémenceau.

Tout cela ne présage pas au gouvernement beaucoup de facilité pour faire résoudre par la majorité la question de l'élection de Bordeaux, ni un grand apaisement des esprits, dans le cas où la solution parlementaire serait conforme aux vues de l'opportunisme, ce qui n'est nullement certain.

Aujourd'hui a été célébré, dans l'église de Passy, le mariage de Mlle Elisabeth de Riancey avec M. Charles d'Estremont, lieutenant-colonel au 9me régiment de dragons; une assistance d'élite remplissait les trois nefs de l'église, où l'on remarquait presque tous les officiers du 9me dragons.

Mgr le comte de Chambord était représenté par M. le comte de Vanssay, un des témoins de la mariée.

Mgr le duc de Nemours assistait aussi à la cérémonie.

La touchante allocution adressée aux époux a rappelé les éminents services rendus par notre si regretté ami, Henry de Riancey, à l'Eglise, à la France et au Roi.

Le lieutenant-colonel d'Estremont est un des plus brillants officiers supérieurs de notre armée.

5 heures. — M. Gambetta est rentré ce matin à Paris.

Ce matin, a eu lieu, sous la présidence de M. Lepère l'inauguration du monument de l'abbé de l'Epée.

DE SAINT-CHERON.

INFORMATIONS

Le gouverneur général civil de l'Algérie a pris et fait publier, le 13 mai, un arrêté qui place les affaires civiles indigènes sous sa direction immédiate.

C'est une révolution complète dans l'administration des affaires arabes, qui se traitaient à l'aide de bureaux arabes, par correspondance avec un bureau central dirigé à Alger par l'autorité militaire.

—

On écrit de Madrid :

« Hier, dans le conseil des ministres le marquis de Molins a lu une communication de puissances du Nord, sollicitant le concours de l'Espagne à des mesures collectives contre le socialisme. Aucune résolution n'a été prise, quoique la question ait été longuement discutée en conseil. »

—

« Il est à remarquer, dit le *Soleil*, que depuis le 14 décembre, ce sont toujours les modérés qui disparaissent ou qui cèdent. On pourrait déjà presque calculer combien de temps on mettra, en suivant la même progression, pour arriver à un ministère Clemenceau. »

—

« Le parti républicain prend plaisir, affirme le *Constitutionnel*, à se briser, à s'émietter, et ceux des siens qu'il jette à la mer sont si bien noyés que tout retour à la vie ministérielle leur est interdit. Il n'y a plus ni pitié pour les hommes, ni gradation dans la marche des choses. Cette marche est si violemment active qu'on entrevoit déjà le moment où M. Clémenceau, l'ancien maire de Montmartre, sera chargé de former un cabinet. »

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Pétitionnement
POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Nous prions ceux de nos amis qui ont encore entre les mains des exemplaires de la pétition pour la liberté de l'enseignement, de vouloir bien les renvoyer sans retard au bureau du *Journal de Roubaix*, après avoir fait légaliser toutes les signatures.

Voici la lettre que nous avons reçue hier après-midi de M. le consul de Belgique :

Roubaix, le 14 mai 1879

A Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

Monsieur,

Un article paru, mardi soir, dans votre journal me met en cause ; permettez-moi donc d'user de ses colonnes pour redresser quelques erreurs involontaires, je n'en doute pas, qui sont la base de votre fulminant article contre la municipalité de Roubaix et contre le consul de Belgique.

En effet, je crois que vous auriez bien fait de rechercher les sources de la note parue dans votre confrère, l'*Ami du Progrès*, avant d'en attribuer la paternité à la municipalité roubaisienne, et rien, dans le texte de la note — que je lis pour la première fois dans votre journal — n'indiquait cette origine. Vous ajoutez même un qualificatif à cette note pour les besoins de votre cause, puisqu'elle ne parle que de l'administration, et que vous lisez comme s'il y avait administration *municipale*.

De plus, en attribuant à l'*Ami du Progrès* la qualité de Moniteur *officiel* de la municipalité, vous émettez une affirmation inexacte, toujours dans l'intérêt de votre échafaudage malveillant. La municipalité roubaisienne n'a pas, dans la presse locale, de représentant officiel; elle a un ami ..... peut-être, maladroit parfois; elle a un adversaire..... injuste quelquefois : Voilà la vérité.

La municipalité est donc complètement étrangère à la note en question. Une autre note parue, ce matin dans le même *Ami du Progrès*, édifiera la population roubaisienne à ce sujet. Si la mesure d'expulsion dont elle parle était prise, ce qu'à Dieu ne plaise, (succédant au 16 mai par la volonté nationale qui a flétri ce gouvernement de combat, les Républicains ne verseront pas, je l'espère, dans des errements liberticides,) je sais quel serait mon devoir; et, quoique je vous sache très intelligent, je vous crois trop passionné pour vous reconnaître le droit de me le tracer.

Je ne donnerai donc pas pour cette fois ma démission d'adjoint et ne commettrai pas de forfaiture comme consul. J'espère continuer à faire mon devoir paisiblement, si vous voulez bien le permettre, protégeant dans la mesure de mes moyens les intérêts qui me sont confiés.

Au surplus, veuillez consulter les statistiques, vous y verrez que les expulsions de Belges n'ont jamais été moins fréquentes qu'aujourd'hui; où, contrairement à ce qui se passait à une autre époque, l'intervention du consul est plus efficace.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LÉON ALLART,
Consul de Belgique.

La lettre de M. le Consul de Belgique nous prouve une chose : c'est que lui et nous sommes absolument du même avis, quant au fond du débat. « Si la mesure » d'expulsion était prise, ce qu'à Dieu ne » plaise, nous dit-il, je sais quel serait mon » devoir. » M. le Consul a donc vraiment tort de nous trouver « trop passionné, » puisque, malgré lui, il est obligé de nous laisser entendre que sa conscience lui a parlé exactement le même langage que notre « passion. »

Heureusement, les signataires de la pétition ne seront pas expulsés, l'*Ami du Progrès* a dû démentir sa nouvelle malencontreuse et M. le Consul de Belgique, nous le reconnaissons avec lui, n'a plus aucune raison de donner sa démission d'adjoint au maire de Roubaix.

Notre honorable correspondant conteste que l'*Ami du Progrès* soit le « Moniteur officiel » de la municipalité ; nous avons dit, nous: « l'organe accrédité » ; il nous assure que ce journal est seulement un ami.... *peut-être maladroit* parfois ; mais la feuille de le rue Daubenton ne passe-t-elle pas pour commanditée par l'un des membres de l'administration ? est-il admissible que, sous un tel patronage, elle ne reflète pas fidèlement les opinions et les visées de l'Hôtel-de-Ville ? Si elle n'est pas officielle, elle est certes officieuse et la façon dont elle a présenté à ses lecteurs la note que nous avons relevée, le soin qu'elle a pris de l'imprimer en caractères bien distincts pour la séparer de ses propres reflexions, tout devait faire croire, au public et à nous, que cette communication venait, comme nous l'avons dit, d'une source autorisée.

De tout ceci, il résulte que le pétitionnement mécontente et inquiète dans le camp de nos adversaires; qu'on a voulu effrayer les Belges qui seraient tentés de s'y associer, comme on essaie d'effrayer tous les habitants de Roubaix, en envoyant la police au domicile des signataires, sous prétexte de constatations, mais avec le secret espoir de faire impression sur les voisins, sur ces braves gens toujours très craintifs devant l'autorité, quelle qu'elle soit, et de les empêcher de s'associer à une démonstration présentée comme « factieuse. »

En ce qui concerne les Belges, on s'est aperçu qu'on s'était fourvoyé trop avant, qu'on avait commis une lourde faute; on s'est efforcé de la réparer aussitôt que nous l'avons eu signalée; le journal radical a été forcé de dire tout le contraire de ce qu'il avait affirmé la veille. Si pourtant nous n'avions pas crié aussi fort, si nous n'avions pas pris soin d'interpeller M. le consul de Belgique, la note, dont celui-ci ignorait l'existence, n'eût soulevé aucune protestation; on la colportait, on la commentait dans toute la population belge et... le tour était joué.

Les véritables auteurs de cette mauvaise action ne nous diront sans doute jamais leurs noms. Nous n'en avons guère souci. Il nous suffit qu'ils aient, cette fois encore, donné un grand coup d'épée dans l'eau.

—

On a vu récemment que M. Augustin Morel a donné sa démission de membre de la Commission chargée de commander la machine à vapeur fixe qui sera affectée aux besoins de l'école de natation. Il paraîtrait que cette démission aurait été déterminée par le refus de la commission de procéder par voie d'adjudication publique. Voici la lettre adressée de Roubaix, à ce sujet, au journal : *Les Travaux publics*, de Paris :

« Monsieur Rousset,

» Je lis avec intérêt les articles de votre » journal ; l'affaire de Dôle est vraiment » intéressante et malheureusement beau- » coup de ville agissent ainsi.

» On dirait vraiment qu'on a intérêt à » supprimer les adjudications publiques.

» La ville de Roubaix est aussi dans un » cas analogue. Il s'agit d'installer une dis- » tribution d'eau à l'école de natation : » croyez-vous qu'on s'arrêtera au système » des adjudications publiques ? Nous ne le » pensons pas. En effet, dans les idées de » la municipalité, il existe un principe qui » consiste à demander des prix de divers » côtés et à donner ensuite les travaux à la » personne qui convient le mieux à la com- » mission sans plus s'occuper des prix.

» Le réservoir, qui a été construit il y a 5 » ou 6 ans, a été établi dans ces conditions » et aujourd'hui les travaux d'alimentation » de l'école de natation ne seront pas mis » en adjudication publique : ils sont don- » nés à un habitant. Cela se passe en fa- » mille.

» Néanmoins, je dois dire que le Préfet » n'a pas encore approuvé ce marché.

» Je vous donne ces renseignements » comme exacts; j'habite Roubaix depuis de » longues années et sais parfaitement com- » ment se traitent les affaires municipales.

» Recevez, etc.

Le journal *Les Travaux publics* ajoute :

» En effet, ces renseignements sont exacts, nous le savons parfaitement.

» Dans sa séance du 25 avril, le Conseil municipal de Roubaix a :

» 1° Donné acte à M. le maire de la com- » munication d'une lettre par laquelle M. Au- » gustin Morel donne sa démission de mem- » bre de la commission chargée de com- » mander la machine à vapeur fixe qui » sera affectée aux besoins de l'école de » natation ;

» 2° Décidé, conformément à l'avis de la » commission spéciale, que l'administration » municipale est autorisée à traiter au » mieux des intérêts de la ville, avec M. Fon- » taine-Scrépel, pour l'installation de la » fontainerie et de la machine à établir » pour le fonctionnement de l'école de na- » tation. »

« Et maintenant deux questions se posent d'elles-mêmes à la municipalité de Roubaix :

» Pourquoi et dans quelles conditions M. Augustin Morel a-t-il donné sa démission de membre de la Commission ?

» Pourquoi et dans quelles conditions la ville a-t-elle traité avec M. Fontaine-Scrépel, de préférence à tous autres ? »

—

Nous lisons dans le *Moniteur* :

« Le 22 mars 1851, à deux heures de l'après-midi, les habitants de Saint-Denis (île de la Réunion) étaient réunis sur le port.

» On venait de signaler l'arrivée de la corvette *le Cassini*, sur laquelle était embarqué le premier évêque de la colonie Mgr Desprez.

» Coïncidence curieuse ! le bâtiment qui amenait le futur cardinal, était commandé par deux futurs jésuites : le capitaine et le second, M. du Plan et M. Clerc, entraînent en effet, quelques années plus tard, dans la Compagnie de Jésus : M. Clerc pour y recevoir, le 24 mai 1871, les honneurs du martyre, en compagnie des PP. Olivaint, Caubert et de Bengy...

» Né à Ostricourt (Nord), le 5 février 1807, l'archevêque de Toulouse est aujourd'hui âgé de soixante-douze ans. Il est officier de la Légion-d'Honneur depuis 1862. »

—

L'obligation qui a gagné le lot de 20,000 francs au dernier tirage de l'Emprunt de Roubaix-Tourcoing appartenait à M. Sutor, maître-tailleur au 74e régiment d'infanterie de ligne.

—

Nous lisons dans l'*Echo du Parlement*, de Bruxelles :

« Le *Cercle français* de Bruxelles organise, au bénéfice des trop nombreuses victimes de Frameries, un concert de charité pour lequel il s'est acquis le concours généreux de la *Grande-Harmonie* de Roubaix.

» Nous savons, pour l'avoir admiré plusieurs fois, à quel degré de perfection s'élève le talent des artistes d'élite de cette brillante et nombreuse phalange (105 exécutants). La Grande-Harmonie, qui est en même temps la musique municipale de Roubaix, a remporté le grand prix au concours international, ouvert l'année dernière à l'Exposition de Paris. Les dilettanti auront donc le plaisir d'entendre les morceaux qui valurent à cet admirable orchestre et à leur chef, M. Delannoy, de si éclatantes distinctions.

» Les propriétaires du Cirque Royal, rue de l'Enseignement, ont mis gratuitement la salle à la disposition du Cercle Français pour le dimanche 25 mai, à deux heures. On peut se procurer des cartes au local du Cercle Français, rue Léopold, au Grand Hôtel, boulevard Central, et dans la plupart des grands magasins de Bruxelles. »

—

Nous apprenons que M. Fernand Vaucamps, élève de notre académie de peinture, vient de partir à l'Académie Royale d'Anvers, pour y continuer ses études à la faveur d'une bourse, que lui payent, par tiers, Ath, sa ville natale ; la province de Hainaut et le gouvernement belge.

Nos lecteurs peuvent se rappeler que ce jeune homme, décorateur chez M. Delescluse, a fréquenté pendant plusieurs années notre école de dessin et de peinture où il a mérité les plus hautes distinctions.

C'est un nouveau succès à ajouter à ceux que M. Mils a déjà obtenus et dont nous lui adressons nos biens sincères félicitations.

—

La vérification périodique des poids et mesures aura lieu, cette année, à Tourcoing, du 19 mai au 5 juillet.

Les poids et les mesures seront vérifiés à la mairie, entrée rue de la Paix, porte du centre jusque'au 11 juin. Les instruments de pesage seront vus, à domicile, du 12 juin au 5 juillet.

Les assujettis sont tenus de soumettre à la vérification tous les instruments de pesage et de mesurage qu'ils possèdent.

Après l'expiration du délai fixé pour cette opération, dans la commune, il est interdit aux commerçants, entrepreneurs et industriels, d'employer et de *garder* en leur possession des poids, mesures et instruments de pesage qui n'auraient pas été soumis à la vérification et au poinçon de l'année.

La lettre N est celle dont l'empreinte sera apposée sur les objets vérifiés et reconnus exacts.

—

Le *Journal officiel* publie le relevé des rapports transmis par les préfets à M. le ministre de l'agriculture, sur les récoltes des céréales et des pommes de terre pour l'année 1878. Le département du Nord a récolté: 3,415,106 hect. de froment; 38,526 hect. de méteil: 237,232 hect. de seigle; 404,855 hect. d'orge; 35,918 hect. de sarrazin; 2,513,933 hect. d'avoine et 2,817,608 hect. de pommes de terre. Le Pas-de-Calais a produit : 3.230,958 hect. de froment; 31,525 hect. de méteil; 257,252 hect. de seigle; 404,855 hect. d'orge; 3,315,862 hect. d'avoine et 2,177,931 hect. pommes de terre.

—

Le syndicat cotonnier du Nord a décidé qu'il ne participerait pas officiellement au banquet offert à M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce.—Tout le monde connaît les motifs qui ont dû dicter cette détermination.

—

Nous apprenons qu'on s'occupe d'organiser à Lille, pour le jour de l'Ascension, 22 mai, un meeting industriel, dans lequel on espère entendre M. Pouyer-Quertier.

Ce sympathique orateur attirera sûrement un nombreux auditoire de patrons et d'ouvriers.

—

L'affaire intentée par le syndicat des actionnaires de la Banque Pérot et Ce aux membres du conseil de surveillance et à M. Pérot personnellement, viendra le 29 mai devant la première chambre civile de Lille, présidée par M. Leroy. Le syndicat réclame tout le déficit, soit près de 3 millions.

—

La délégation ouvrière de Lille, est allée, hier matin, au Palais-Bourbon, avec M. Testelin, sénateur déposer une pétition revêtue des signatures de 25,000 ouvriers du Nord, demandant des relèvements de tarifs.

M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, a reçu dans la journée, les délégués qui lui étaient présentés par MM. Testelin et Pierre Legrand.

M. Testelin a fait prier M. Gambetta de recevoir les délégués.

—

On lit dans le *Progrès du Nord* :

« On nous prie d'annoncer qu'à la suite de deux réunions d'électeurs de la section des Moulins, il a été décidé que deux conseillers municipaux de cette section, M. Brame, qui était absent à la séance du 9 mai, et M. Olivier, qui s'est abstenu sur le vœu relatif aux processions, seraient invités à venir donner des explications dans une réunion privée, d'électeurs, qui aura lieu demain, vendredi 15 mai, à huit heures du soir, rue de Condé, 7, Estaminet, Lejéager. »

—

La police recherche en ce moment, un ouvrier mécanicien, Jules V... qu'un de ses compagnons de travail accuse de lui avoir volé une montre en argent. Jules V... a disparu depuis le jour du vol.

—

C'est aujourd'hui que doit comparaître devant le tribunal correctionnel de Lille, une jeune fille de Roubaix, Marie Macé, accusée de vol et d'abus de confiance

—

Un boulanger de la Place d'Amiens, M. Désiré L..., vient d'être l'objet d'un procès-verbal. Peu soucieux de la sensibilité olfative de ses voisins, D..., faisait vider, en plein jour, les fosses d'aisance dépendant de son habitation. Un agent de police — ces gens-là ont du flair — que son service appelait dans ces parages, a constaté la contravention.

—

La dangereuse habitude qu'ont la plupart des gamins de s'accrocher à l'arrière des véhicules en marche, a été funeste à l'un d'eux hier après-midi.

Le jeune Jean Denis, âgé de 4 ans, et dont les parents demeurent rue de la Guiguette, s'était accroché, près du peignage de M. Morel, à la plate-forme d'un *car* se dirigeant vers Tourcoing. Craignant la venue du receveur, le bambin voulut regagner le trotoir, mais à ce moment, et en sens inverse, venait une voiture qui renversa le jeune imprudent.

Cet enfant a reçu les soins de M. le docteur Felhoen et a été transporté chez ses parents ayant plusieurs contusions assez graves.

—

Les pertes dans l'incendie d'hier, à la boulangerie Dumortier-Crochon, à Tourcoing, s'élèvent à 10,000 fr. environ, et portent sur 150 sacs de farines avariés par le feu et l'eau.

Il y a assurance à la *Générale*.

—

La Société des Mines de Lens a fait remettre hier à la Mairie de Lille, par l'intermédiaire de son honorable président, M. Léonard Danel, la somme de 1,000 fr. pour être versée à la quête qui sera faite dimanche au profit des familles des victimes de la castatrophe de Frameries.